

prix de revient des manufacturiers canadiens pour leur permettre de concurrencer de façon plus équitable les fabricants étrangers, au Canada et à l'étranger. C'est ainsi que les exportateurs canadiens bénéficient d'un drawback pour les droits de douane et les taxes de vente qui frappent les pièces ou des matières importées utilisées au Canada pour la fabrication de produits qui seront ensuite exportés. Dans certaines industries de pointe du Canada (aéronautique, construction automobile et autres industries du secteur secondaire), le coût d'équipement de l'usine ou le coût des matières essentielles est réduit de la même manière lorsque des marchandises importées spécifiées sont utilisées par des entreprises manufacturières canadiennes admissibles. On peut également réclamer des drawbacks pour les provisions de bord, les projets mixtes canado-américains et les marchandises importées qui sont exportées ou détruites au Canada.

Des renseignements additionnels sur les programmes de douanes et d'accise se retrouvent dans la *Revue annuelle* de Revenu Canada, Douanes et Accise.

21.6.4 Accords commerciaux

Les ententes douanières du Canada avec les autres pays se répartissent en trois grandes catégories: les accords commerciaux avec certains pays du Commonwealth, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les autres ententes et accords.

Le Canada a signé le protocole d'application provisoire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en octobre 1947, et celui-ci est entré en vigueur en janvier 1948. L'Accord comporte des concessions tarifaires (énumérées en annexe) et l'échange du tarif de la nation la plus favorisée entre les parties contractantes, et il formule également des règles et règlements devant régir le commerce international.

Les relations commerciales entre le Canada et un certain nombre d'autres pays sont régies par divers genres d'accords commerciaux, par l'échange du tarif de la nation la plus favorisée aux termes de décrets du conseil, et même par des ententes encore moins formelles. On peut obtenir à ce sujet de plus amples renseignements auprès des bureaux internationaux compétents d'Affaires extérieures Canada.

21.7 Programmes canadiens d'aide au développement

21.7.1 Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'ACDI s'occupe de l'exécution et de l'administration de la plupart des programmes canadiens

d'aide au développement international. Durant les années financières de 1981-82 à 1985-86 inclusivement, le Canada a dépensé \$9.24 milliards pour la coopération au développement international, soit environ \$1.85 milliard en moyenne pour chacune des cinq années. Sur le montant total, environ \$3.75 milliards ont été affectés à des programmes d'aide bilatérale (de gouvernement à gouvernement), \$3.36 milliards à des programmes d'aide multilatérale et \$2.1 milliards à divers autres programmes. On peut mentionner parmi ces derniers l'aide aux activités d'organismes non gouvernementaux canadiens et internationaux et l'encouragement du secteur privé canadien à investir dans les pays en voie de développement, de même que les contributions au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), à la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale, aux secours internationaux et à diverses bourses d'études.

Le programme d'aide bilatérale de l'ACDI vient en aide à certains pays en développement de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques par le moyen de projets de développement de nature très diverse, notamment différentes formes d'assistance technique. En 1985, l'ACDI a parrainé 6,291 étudiants et stagiaires du Tiers Monde, 3,342 d'entre eux ayant étudié au Canada, 461, dans leur propre pays, et 2,488, dans un tiers pays. Du total, 1,477 (ou environ 23 %) étaient des femmes. En outre, l'ACDI soutenait, seule ou avec d'autres, 4,309 experts canadiens en poste à l'étranger en 1985 et qui travaillaient directement pour l'ACDI ou par l'entremise d'entreprises privées, d'institutions et d'organismes non gouvernementaux. Du total, 1,202 (28 %) étaient des femmes.

L'aide bilatérale canadienne a été financée par voie de subventions non remboursables et de prêts au développement (sans intérêt ou à faible taux d'intérêt) jusqu'au 1^{er} avril 1986, date à laquelle le gouvernement annonçait que le programme serait dorénavant entièrement subventionné. Le Canada avait auparavant pris d'autres mesures pour venir en aide aux pays en développement de plus en plus endettés. En 1977, le Canada avait décidé de renoncer au remboursement des prêts qu'il avait accordés aux pays désignés par les Nations Unies comme étant les moins développés, et depuis lors, l'aide qu'il leur fournit est exclusivement versée sous forme de subventions. A la session extraordinaire de l'ONU sur l'Afrique, en mai 1986, le Canada déclarait un moratoire sur les dettes d'assistance des pays de l'Afrique subsaharienne.

Le programme d'aide à l'Asie est le plus ancien programme d'aide bilatérale du Canada: depuis